

## ON AGIT POUR CLIMAT SUR LE BASSIN D'AUBENAS !

*La communauté de communes du Bassin d'Aubenas continue de s'investir dans le développement durable pour atténuer et s'adapter au changement climatique. A cette fin, un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est en train de se mettre en place.*

La loi de transition énergétique pour la croissance verte (loi TECV) demande à tout établissement de coopération intercommunale de plus de 20 000 habitants d'élaborer un Plan Climat Air Energie Territorial.

Néanmoins, cette obligation réglementaire est une suite logique à l'engagement profond que la Communauté de Communes a pris envers le développement durable, avec notamment la labellisation « territoire à énergie positive » obtenue en 2015.

Cette labellisation l'engage à réduire ses consommations énergétiques et à promouvoir la production d'énergie renouvelables pour obtenir un parfait équilibre en 2050.

### Qu'est-ce que le PCAET ?

Le PCAET est un outil réglementaire permettant à la collectivité de mettre en place une politique d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

Projet territorial de développement durable, il permet de définir les objectifs stratégiques et opérationnels afin d'atténuer

le changement climatique, le combattre efficacement et s'y adapter, de développer les énergies renouvelables et de maîtriser la consommation d'énergie, en cohérence avec les engagements internationaux de la France, et d'intégrer les enjeux de qualité de l'air.

### Quel est son contenu ?

Le PCAET comprend un diagnostic, une stratégie territoriale, un plan d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation.

### Diagnostic

Le diagnostic doit être réalisé sur le territoire. Il porte sur :

- les émissions territoriales de gaz à effet de serre et les émissions de polluants de l'air ;
- les consommations énergétiques du territoire ;
- les réseaux de distribution d'énergie ;
- les énergies renouvelables sur le territoire ;
- la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique.

### Stratégie

La stratégie identifie les priorités retenues par la collectivité et les objectifs qu'elle se donne.

### Plan d'actions

Le plan d'actions porte sur l'ensemble des secteurs d'activité et constitue l'outil opérationnel de coordination de la transition énergétique sur le territoire. Ce plan d'actions ne peut être porté par la collectivité seule

mais repose sur tous : habitants, entreprises, commerces, etc....

### Dispositif de suivi et d'évaluation

Le dispositif de suivi et d'évaluation porte sur la réalisation d'actions, la gouvernance et le pilotage adopté. Il décrit les indicateurs à suivre au regard des objectifs fixés.

Les objectifs et priorités doivent s'articuler avec le schéma régional climat-air-énergie ou le schéma régional d'aménagement, du développement durable et d'égalité des territoires ou avec la stratégie nationale bas carbone, et le cas échéant avec le plan de protection de l'atmosphère.

Le PCAET est mis en place pour une durée de 6 ans et son élaboration a démarré en septembre 2018.

### Concrètement, comment cela va se mettre en place sur le territoire ?

La phase d'état des lieux du territoire est terminée. Voici quelques conclusions issues de cet état des lieux. Certaines, sur la qualité de l'air et sur les déplacements notamment, sont bien connues et partagées par tous.

### AIR

La qualité de l'air est excellente : 0% de la population exposée à des dépassements de seuil pour les particules fines.

### GAZ À EFFET DE SERRE

61 % des gaz à effet de serre sont produits par les citoyens. En cause, les déplacements qui se font à 85 % en voiture sur nos trajets domicile-travail.

### LOGEMENT, ISOLATION, CHAUFFAGE

Les habitations, mieux isolées, ont encore des systèmes de chauffage perfectibles puisque :

- 32 % des maisons individuelles ont des chaudières au fioul
- 31% ont des chauffages au bois mais beaucoup avec des cheminées ou des inserts vieillissants.

### ÉLECTRICITÉ

L'électricité utilisée est couverte à 9% seulement par les énergies renouvelables.

Le territoire est dépendant des énergies fossiles à 87%.

Ces quelques chiffres démontrent l'ampleur des actions à mener pour que les pratiques de vie se modifient : consommation alimentaire, déplacement, achat, habitat... Tous les axes de vie courante feront l'objet de réflexion et d'actions.

La communauté de communes invite chacun à s'investir car elle ne pourra porter seule ce grand projet : la transition écologique est l'affaire de tous !